

**CHARTE DE BON USAGE DE L'OUTIL NUMÉRIQUE AU COLLÈGE
(ANNEXE A NOTRE R.O.I.)**

I. COMPORTEMENT GÉNÉRAL SUR LES PLATEFORMES PÉDAGOGIQUES ET RÉSEAUX SOCIAUX

Le Collège est particulièrement attentif au respect de l'image et de l'intégrité morale de ses élèves et membres du personnel tant au sein de son implantation que sur internet et les réseaux sociaux.

Notre R.O.I mentionne explicitement les règles incontournables auxquelles tout élève du Collège doit adhérer.

Il est strictement interdit d'utiliser à des fins privées le nom ou le logo du Collège.

Google Classroom ou l'adresse mail Collège de l'élève sont les seuls médias avalisés par le Collège pour les échanges pédagogiques entre élèves ou entre les élèves et leurs professeurs (ex : remise en ordre, questions...). Le Collège décline toute responsabilité vis-à-vis des échanges entre élèves via les réseaux sociaux.

En toute circonstance, l'élève se doit de respecter sur la plateforme utilisée par l'école, dans les mails qu'il rédige et sur les réseaux sociaux (utilisés dans le cadre privé) le droit à l'image et le droit intellectuel¹ des élèves et des membres du personnel conformément à la législation belge qui sanctionne toute diffusion d'image (sans l'autorisation de la personne concernée ou de ses parents pour un mineur) et toute diffusion de commentaires injurieux ou calomnieux.

Tout manquement à ces principes ou débordement outrancier fera l'objet d'une procédure disciplinaire mettant en œuvre les moyens nécessaires pour identifier et sanctionner, proportionnellement à la faute commise, les auteurs de tels actes. La sanction de ces actes peut aller jusqu'à un renvoi définitif.

II. UTILISATION DES TABLETTES / CHROMEBOOKS PERSONNELS AU SEIN DU COLLÈGE

L'utilisation de tablettes / Chromebooks personnels par les élèves du Collège est limitée aux élèves appartenant à une des deux catégories reprises ci-dessous :

- les élèves adhérant ou ayant adhéré au projet numérique (à partir de la 3^e année).
- les élèves bénéficiant d'une convention d'aménagements raisonnables établie en bonne et due forme incluant l'usage d'une tablette.

L'utilisation des tablettes / Chromebooks est limitée aux classes, sous la supervision des professeurs dans le cadre de leurs cours et à la salle d'étude sous la supervision de l'éducateur qui la surveille.

Il est conseillé aux élèves disposant d'un Chromebook ou d'une tablette de louer un casier afin de pouvoir mettre ce matériel en sécurité durant les cours d'éducation physique, aux récréations...

L'utilisation des tablettes dans la cour de récréation, dans les couloirs et au réfectoire est strictement interdite.

A la salle d'étude, l'utilisation de la tablette/du Chromebook sera strictement limitée au travail des différents cours. Tout élève consultant des sites / utilisant des plateformes à des fins non pédagogiques pourra être sanctionné d'abord par un rappel à l'ordre assorti d'une note à la discipline puis par la suspension de l'utilisation de son Chromebook à l'école pour une période qui sera consignée dans le journal de classe.

III. GESTION ADÉQUATE DES MAILS ET UTILISATION CORRECTE DE LA PLATEFORME CLASSROOM

- L'élève veille à contacter les enseignants durant les journées de cours et non en soirée ou le week-end.
- Lorsqu'un élève s'adresse à un de ses professeurs, éducateurs ou membre de la direction via mail ou Classroom, il veille à utiliser un langage correct et à respecter les règles de courtoisie (bonjour, merci...)
- Quand un professeur lui adresse un message, il en confirme la bonne réception (ex : *merci, j'ai bien reçu votre message...*)

L'élève : « J'ai pris connaissance de la "charte de bon usage des pratiques numériques et de l'enseignement à distance". Je la comprends et m'engage à la respecter en sachant que tout manquement pourra entraîner des sanctions disciplinaires dans l'école. »

Les parents ou personnes responsables de l'élève : « Nous avons examiné le document "charte de bon usage des pratiques numériques et de l'enseignement à distance" avec mon enfant. Nous comprenons les attentes liées à l'application du Règlement d'Ordre Intérieur lors des cours à distance et les conséquences éventuelles de tout manquement à cette charte. »

Signature de l'élève :

Signature(s) des parent(s) ou responsable(s) de l'élève :

¹ Diffusion ou partage de contenus mis en ligne par des professeurs à des personnes étrangères aux cours